



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 50516

### Texte de la question

Mme Martine Daugeilh rappelle à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration les réponses faites à deux questions écrites posées il y a quelques années sur la remise en état de la machine dite de « Priore ». À l'une de ces questions (no 54041, JO, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 17 décembre 1984, p 5567) le ministre de la recherche et de la technologie de l'époque concluait en disant que « cette machine destinée à la thérapie humaine devait être soumise à une évaluation à la fois approfondie et indépendante. » Il précisait : « Si le groupe industriel privé engagé dans cette affaire souhaite qu'une expertise soit effectuée et dispose, à cette fin, d'une machine en état de marche, un organisme public de recherche pourrait réaliser et coordonner les opérations nécessaires, ce qui, compte tenu de la complexité de la tâche, représenterait un effort considérable. » En réponse à une autre question (no 53239, JO, Assemblée nationale, Débats parlementaires, questions, du 21 octobre 1985, p 4938), un de ses prédécesseurs arrivait à une conclusion analogue. Il disait à cet égard : « Selon les informations dont je dispose, il semble qu'au regard des exigences scientifiques actuelles, les renseignements fournis dans le dossier (qui fit l'objet dudit rapport à l'academie des sciences) ne paraissent pas avoir été de nature à démontrer formellement l'efficacité anticancéreuse de l'appareil. Dans ces conditions, seule une expérimentation scientifiquement et méthodologiquement irréprochable pourrait éventuellement entraîner la reconnaissance de l'intérêt de ce traitement. Une commission travaille depuis plusieurs mois sur les problèmes posés par ce type de méthode. Elle doit remettre son rapport à la fin octobre 1985. » Plus de six ans s'étant écoulés depuis ces deux réponses, elle lui demande de bien vouloir faire le point en ce qui concerne cette affaire à propos de laquelle le Comité national de soutien pour la découverte d'Antoine Priore assure que le coût de l'appareillage nécessaire aux essais ne s'élèverait qu'à 5 millions de francs. Elle souhaiterait avoir en particulier des précisions à cet égard.

### Texte de la réponse

Reponse. - La réponse à l'une des questions écrites évoquées par l'honorable parlementaire (no 54041 du JO du 17 octobre 1984, p 5567) relevait les réserves émises par la communauté scientifique et médicale vis-à-vis des études réalisées sur les effets éventuellement thérapeutiques du rayonnement émis par la machine dite de Priore, études dont les objectifs n'avaient pas été atteints. Elle n'excluait pas que ces études soient poursuivies par un organisme public de recherche à l'initiative du groupe industriel qui à cette époque soutenait le projet. Ce groupe industriel s'est depuis totalement désengagé de ce projet. La réponse à la seconde question écrite mentionnée (no 53239 du JO du 21 octobre 1985, p 4938) reprenait les mêmes conclusions et relevait l'impossibilité de conclure à un effet thérapeutique spécifique de la machine de Priore. Elle revenait sur l'absence d'une expérimentation méthodologiquement rigoureuse, sans laquelle aucun effet thérapeutique ne pouvait être scientifiquement établi. Aujourd'hui, il serait extrêmement difficile de reprendre les expériences effectuées par A Priore, car ce dernier n'a laissé aucune description suffisamment précise de son appareil pour qu'on puisse le reproduire à l'identique ; par ailleurs, des mesures faites sur la machine en fonctionnement n'ont pas permis de reproduire le « rayonnement Priore ». Dans ces conditions, les chances de succès d'une nouvelle série d'expériences apparaissent très aléatoires, compte tenu des problèmes techniques de faisabilité et en

l'absence d'argument scientifique solidement fonde. Le cout de l'operation est difficile a preciser compte tenu des difficultes appelees plus haut ; on peut l'estimer a un montant situe entre 5 et 8 MF Il convient d'ailleurs ici de rappeler que d'importantes aides financieres publiques et privees avaient, dans le passe, ete accordees a A Priore. Le ministere de la recherche et de l'espace reste cependant attentif au domaine de recherche que constitue l'etude des effets sur le vivant des champs electromagnetiques. Cette recherche connait actuellement un certain renouveau au plan international. En France, plusieurs equipes de chercheurs, en particulier a Bordeaux, menent des recherches fondamentales ayant pour but de comprendre les phenomenes de bioelectromagnetisme ; il est indispensable d'avancer dans cette voie avant d'envisager la mise au point d'applications. C'est dans cet esprit que le ministere de la recherche et de la technologie a accorde recemment plusieurs allocations de recherche a de jeunes chercheurs pour qu'ils travaillent dans ce domaine.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Daugreilh Martine](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50516

**Rubrique :** Materiel medico-chirurgical

**Ministère interrogé :** affaires sociales et intégration

**Ministère attributaire :** recherche et espace

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 1991, page 4734